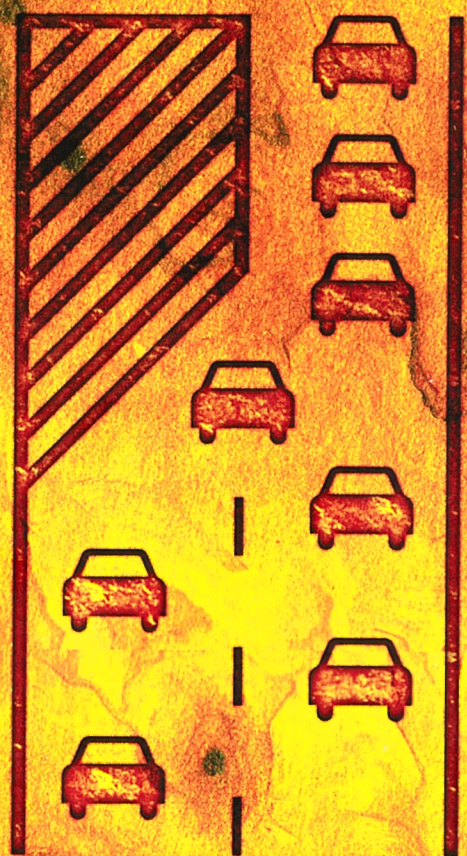




faciliter
l'insertion

[N° 46] 2018

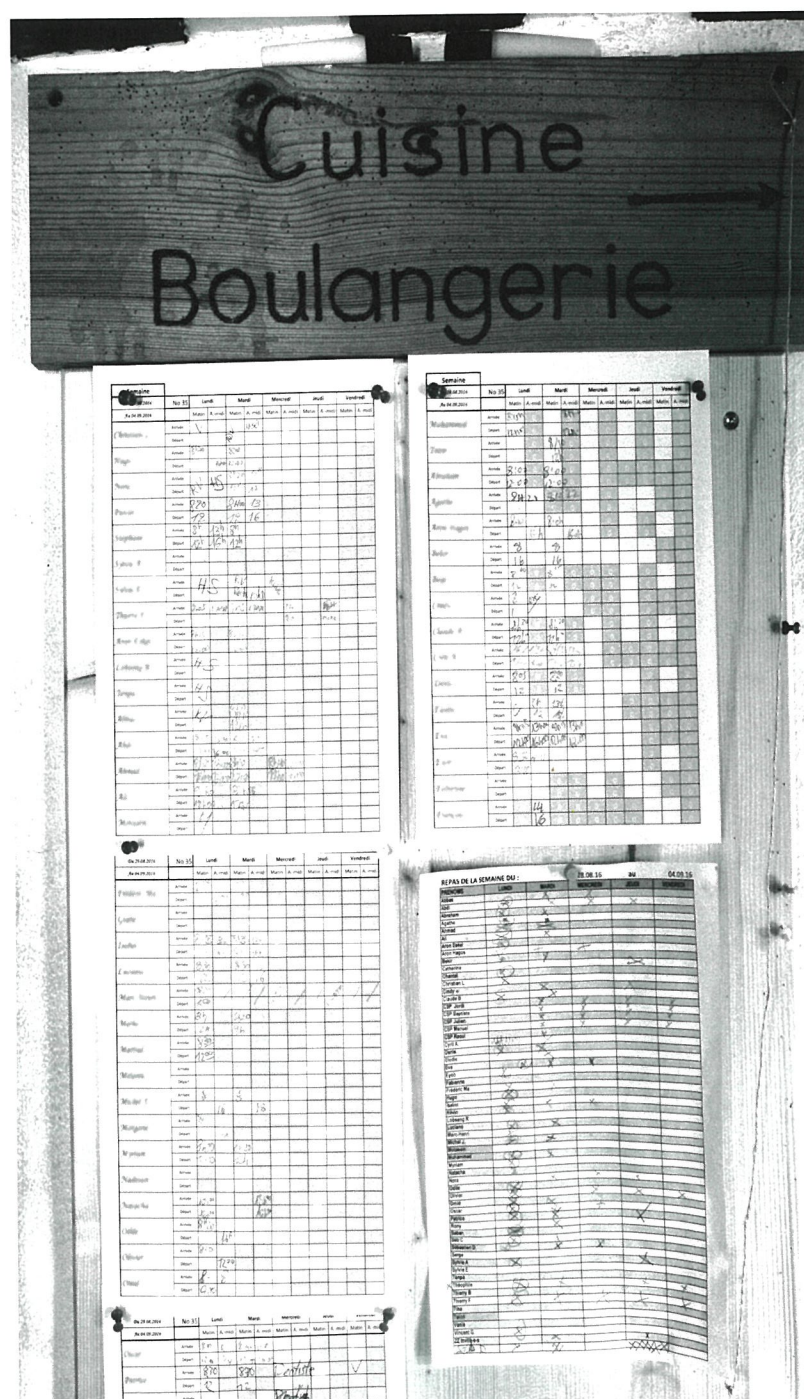
Le journal de
La Joliette



Regards croisés
sur l'insertion

[UBAC] 838

CHF: 5.-



Le premier ou la première qui découvre notre rédacteur en chef caché dans ce numéro gagne:

un abonnement à vie à l'UBAC!

Ne peuvent malheureusement pas participer à ce concours les participants de La Joliette, les membres du personnel du CSP ainsi que leurs familles.

Réponse à envoyer par courriel à info@joliette.ch

Edito: regards croisés sur l'insertion

En 2018, alors que l'incertitude trouble les programmes d'insertion, nous ne pouvons rester aveugles (même si dans ce royaume, les borgnes sont rois...). Avec sa couverture en bois de loupe (appelé aussi broussin ou brogne), ce numéro va agrandir votre vision en évitant, au maximum, la langue de bois. L'insertion professionnelle et socio-professionnelle concerne des centaines de personnes dans notre canton. Ce numéro spécial nous propose une série de regards...qui se croisent, se répondent, se complètent.

Les propos de la Cheffe du service de l'emploi, du Conseiller d'Etat chargé du Département de l'économie et de l'action sociale, du Président de la commune du Locle, du directeur du CSP Neuchâtel, s'entrecroisent avec ceux du responsable du programme de La Joliette, de notre potière, de notre psychologue, d'un ex-collègue qui a dégotté un CDD et de bien d'autres acteurs et actrices de l'insertion...

La plupart des photos présente divers moments de La Joliette. Que ce soit les cours de français, de maths, la fabrication d'objets en carton, la cuisine ou la coupe de bois, tous ces secteurs concourent à une bonne insertion de nos participants. Le cliché qui accompagne cet édito représente un panneau important dans la vie de ces derniers : quotidiennement, y sont inscrites leurs heures d'arrivée, de départ, leurs absences excusées, leurs maladies...et ils ne doivent pas oublier de réserver leur place pour le repas du midi mitonné par notre valeureuse et réputée équipe de cuisine !

Pour conclure, je dois malheureusement vous faire part de ma grande inquiétude. Les pronostics, que ce soit pour le foot, le tiercé, les courses de lévriers (etc...), consistent à prévoir qui seront les gagnants, les fameux winners chers à notre époque compétitrice. Que va-t-il arriver à tous ces êtres humains perdus à tout jamais, pour le marché du travail, trop mal en point physiquement ou psychologiquement, trop âgés, trop marginaux? A priori, ils prennent la place de challengers en puissance sur lesquels le pari est jouable. Où est leur place s'ils ne peuvent pas la trouver dans des programmes d'insertion où ils continuent à s'épanouir dans un environnement qui leur donne un rôle social en leur permettant d'accéder à des activités utiles à la société?

La vie ne peut être conçue uniquement en termes de performance. L'avenir de ces hommes et de ces femmes n'est pas un jeu !

Thierry FAUX

Karakash investigation

*Le 1er février 2018, à 9 heures,
Thierry rencontre Jean-Nathanaël Karakash, conseiller d'Etat
chargé du département de l'économie et de l'action sociale
(DEAS) pour une interview dont il vous livre une synthèse.*

Le but d'un programme d'insertion est que, pour la personne qui y participe, il y ait un changement de situation qui s'opère pendant la durée du placement. Le fait d'être en activité est à la fois un vecteur d'intégration sociale important et un moyen de renforcer ses compétences. On peut avoir des étapes assez courtes où on travaille sur une problématique purement sociale bien ciblée, ou alors sur le renforcement de l'employabilité. Ce qui est essentiel, c'est que l'objectif du placement soit très clair et partagé par le service placeur, la personne qui se rend au programme et le programme lui-même.

Aujourd'hui, le cadre légal ne prévoit pas de placements de longue durée, ni du côté de l'aide sociale, ni du côté du service de l'emploi. De plus, les moyens que nous avons ne nous permettent pas de proposer une place d'insertion pour chaque personne que nous accompagnons. Dès lors, la question qui se pose est de savoir dans chaque situation individuelle si l'objectif est d'entreprendre une démarche qui vise le retour à une autonomie, y compris professionnelle, ou pas ? Et si on répond non, les programmes d'insertion socio-professionnels et professionnels ne devraient pas être utilisés, car ils ne sont pas adaptés aux besoins de la personne et il faut assurer la disponibilité des places pour les autres bénéficiaires qui sont en démarche d'insertion.

Actuellement, l'offre des programmes d'insertion est riche et diversifiée. Mais la palette est davantage un héritage de l'histoire plutôt qu'un ensemble cohérent et bien organisé en fonction des besoins des demandeurs d'emploi et du marché du travail. Et nous n'avons pas encore tous les outils nécessaires pour assurer un bon suivi des placements et une bonne cohérence des parcours. Avec la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle, tout cela va évoluer. Nous voulons nous donner les outils nécessaires pour offrir aux demandeurs d'emploi un accompagnement de qualité, suivi durant l'ensemble du parcours.

Sachant que la plupart des gens retrouvent du travail sans avoir besoin de recourir aux programmes d'insertion, il est important de bien cibler l'accès pour celles et ceux qui en ont besoin. Et de pouvoir offrir cet accès au bon moment de leur parcours. Nos services s'organisent les uns après les autres pour s'intégrer dans cette nouvelle stratégie globale et ils re-



définissent progressivement leurs besoins en places d'insertion, ce qui fait qu'il y aura beaucoup de changements dans les années à venir. Et par la suite, l'offre des programmes va continuer à évoluer en permanence pour correspondre aux besoins du moment.

Par ailleurs, il est important de souligner qu'il y a d'autres outils qui peuvent être mobilisés au profit des personnes que nous accompagnons vers une intégration professionnelle. Les stages ISP individuels du côté des services sociaux, les placements PACTE au service de l'emploi, les cours de langue du côté des services en charge de la migration ou encore les stages professionnels sont quelques exemples.

À ce sujet, je suis content que des entreprises offrent des places de stage. Évidemment, comme pour les programmes, il ne faut pas que la force de travail des personnes placées soit utilisée comme main d'œuvre gratuite pour casser les prix et créer des distorsions de concurrence, ce qui reviendrait à soutenir une sorte de dumping salarial. C'est pour cela que le rôle du service placeur est important, tout comme la limitation de la durée des placements. Cela permet de s'assurer que la démarche est profitable pour la personne placée. Mon constat est que les entreprises qui offrent des places investissent du temps et des équipements, au profit des personnes placées. Si elles bénéficient en retour du travail effectué par la personne placée, elles le font avant tout dans une logique de responsabilité sociale, ou parfois aussi pour tester les personnes accueillies en vue d'un éventuel recrutement.

Pour conclure sur l'intégration professionnelle, je tiens à rappeler que l'Etat n'a pas la responsabilité de trouver un travail pour les gens, de les insérer à leur place. Ce n'est pas une évidence. Beaucoup de monde pense que le service de l'emploi a pour mission de trouver du travail pour les chômeurs. Au contraire, le service de l'emploi et l'ensemble du dispositif a pour mission d'appuyer les gens pour leur permettre de retrouver eux-mêmes du travail. Dans cette perspective, je dirais que la nouvelle stratégie cantonale d'intégration professionnelle est en bonne voie. Je suis convaincu qu'elle nous permettra, avec l'ensemble des acteurs, d'améliorer l'accompagnement que nous offrons et d'obtenir de meilleurs résultats.

Une autre question est celle des personnes qui n'ont pas la perspective de retrouver une place sur le marché du travail (rente AI refusée, état de santé dégradé...). Pour ces publics, le dispositif n'a pas de réponse satisfaisante à l'heure actuelle, hormis dans le domaine de l'AI.



Dans ce dernier secteur, il y a non seulement des rentes complètes pour les personnes qui n'ont pas de capacité de travail, mais aussi des rentes partielles qui sont une bonne réponse pour les personnes qui ont une capacité de travail sans atteindre une productivité à 100%. Mais en-dehors de l'AI, nous sommes assez démunis.

En l'absence de solution, les services sont souvent amenés à privilégier l'intégration professionnelle, même lorsque cet objectif n'est pas atteignable. Et pour ma part, je suis convaincu qu'il faut éviter d'entretenir des espoirs en décalage avec l'état de situation de la personne. Il faut au contraire porter un regard lucide. Cette honnêteté est la base de la confiance entre le service et la personne. Et au-delà de la relation avec la personne concernée, cette situation questionne sur la culture du travail des services sociaux, brouille un peu leur visibilité, leur image et finalement, celle des autres bénéficiaires.

Dès lors, pour tenter de faire avancer les choses, nous avons lancé depuis quelques années une expérience pilote sur notre canton avec la création d'entreprises sociales. Dans ce système, la collectivité publique finance partiellement une place de travail au profit d'une personne dont on n'attend pas une productivité à 100%, mais une productivité régulière et significative. Cela permet à l'entreprise sociale de verser un salaire complet à la personne. Le problème, c'est qu'à grande échelle, la prise en charge de 50% des salaires représenterait des montants très importants. C'est pour cela que nous testons, pour voir si après une, deux ou trois années, il y aurait

un changement de situation de la personne et une capacité à retourner sur le marché de l'emploi non subventionné. Cela nous libérerait une place. À défaut, nous devons réserver de telles places à des personnes proches de l'âge de la retraite, car si la personne a 30 ans à son entrée dans l'entreprise sociale et qu'elle n'en ressort jamais, la place sera utilisée pendant 35 ans...

Pour terminer, vous m'évoquez la citation d'Anne Franck choisie pour ma page internet du Conseil d'Etat : « La chose importante à garder en tête est qu'il ne faut jamais attendre une minute pour commencer à changer le monde. ». A la minute, j'ai des fronts ouverts sur tout plein de choses. Obtenir plus de moyens de la Confédération pour notre politique sociale, accompagner les services et les partenaires dans la mise en œuvre de la nouvelles stratégie d'intégration professionnelle, me battre pour des projets d'implantation d'entreprises ou de développement d'entreprises locales et qui peuvent créer de nouveaux emplois, lancer des démarches de promotion visant à attirer de nouveaux habitants dans le canton, trouver des accords avec les différentes régions pour se répartir mieux les rôles en matière de développement. Et à la minute-là, je termine cet interview et je suis content d'avoir pris du temps avec vous pour pouvoir répondre à vos questions.



Pronostiquons!

Le 6 février, à 9 heures, notre enquêteur se rend dans les locaux du Service de l'Emploi pour rencontrer sa cheffe Valérie Gianoli pour une interview dont voici le condensé.

La nouvelle stratégie d'intégration professionnelle, qui est un projet transversal, est coordonnée avec l'ensemble des services compétents, le service de l'emploi (Office du marché du travail), l'OAI, le service de l'action sociale et les services sociaux régionaux ainsi que le service des migrations et le service pénitentiaire. Nous allons travailler sur le recentrage de la mission de chaque service en matière d'intégration professionnelle et sur des processus standardisés qui nous permettront de mieux identifier les besoins des personnes qui sont en recherche d'emploi. Pour ce faire, nous allons utiliser plusieurs outils « pronostic » qui nous permettront d'identifier si la personne est prête à entrer dans la démarche d'intégration professionnelle et si elle a besoin d'augmenter ses compétences professionnelles.

Dans le cadre du service de l'Emploi, le pronostic 2 est beaucoup plus fouillé et précis pour identifier les compétences et les développer si nécessaire. Notre objectif est d'élaborer un projet professionnel en lien avec les besoins du premier marché de l'emploi. Nous voulons bien sûr assurer la mise en lien des compétences des demandeurs d'emploi avec les employeurs du canton.

New Deal concerne plus particulièrement une trentaine de grandes entreprises pour la simple raison qu'elles concentrent le plus grand nombre d'emplois. Dans une deuxième phase, sur 2018 et 2019, Nous espérons développer le New Deal progressivement avec d'autres entreprises de plus petites dimensions. A noter que cela ne nous empêche pas d'avoir des relations très étroites avec des PME, des relations de longue date ou des relations créées aussi sur la base des demandes, des mobilisations de postes vacants. En effet, soit les entreprises nous mobilisent pour nous demander si nous avons des profils de demandeurs d'emploi proche de leurs besoins ou inversement, les conseillers vont auprès des entreprises pour leur proposer des profils.

Une priorité sera également mise sur les demandeurs d'emploi sans formation et sur des personnes non qualifiées. Pour les personnes inadaptées aux exigences complexes des entreprises, notre société doit inventer de nouveaux modèles, dans l'objectif de maintenir des équilibres sociétaux, pour le vivre ensemble. Chacun doit trouver sa place. Et si ce n'est pas sur le premier Marché, ça peut être sur le second.. Ce n'est en tous les cas pas une solution de passer de mesure en mesure sans qu'il n'y ait d'objectif et de projet professionnel clair. Donc, ce sera



notre priorité, la bonne mesure, à la bonne personne, surtout le plus vite possible.

La priorité des priorités d'un programme d'insertion socio-professionnelle sera la capacité de répondre à un besoin s'agissant des compétences en savoir-être et en compétences de base. Il doit accompagner la personne avec des objectifs clairs, évalués, qui lui permettent d'identifier une progression. La démarche est de poser des objectifs mais aussi d'identifier les écarts - quels sont les difficultés de la personne ? - de lui dire de manière très claire et finalement, la personne doit s'engager. Le nouveau dispositif d'intégration professionnelle permettra également de créer des passerelles pour permettre l'évolution des compétences professionnelles et un retour à l'emploi dans le premier marché.

Dans cette perspective, le service de l'Emploi estime nécessaire des mesures agiles en terme d'adaptation aux réalités des demandeurs d'emploi et qui perçoivent bien l'évolution de leurs besoins.

Dans l'articulation du projet d'intégration professionnelle, des prestations seront particulièrement intéressantes à développer tant pour les services qu'on appelle « porte d'entrée » (services sociaux, SMIG, OAI pour certains cas...) que pour le service de l'Emploi. Il est très positif que plusieurs mesures, avec une très bonne conscience qu'il va falloir s'adapter à ce grand projet d'intégration professionnelle, s'interrogent et montrent la volonté d'échanger, de répondre aux besoins des demandeurs d'emploi et des personnes en insertion. Mais il est aussi très important de garder une dimension de l'Humain et de tenir compte de l'histoire des personnes, d'où elles viennent, de leur potentiel de développement, et de leur rythme alors que nous évoluons dans un monde dont le rythme des changements est rapide. Tous ne pourront peut-être pas s'adapter à ce rythme-là ou alors, il leur faut un temps plus grand. Ethiquement, nous devons envisager d'abord l'Humain et son potentiel de développement tout en étant conscient des enjeux du monde du travail.

Un autre enjeu est celui des jeunes issus de la migration. Il faut leur permettre d'acquérir une formation professionnelle qui répond aux besoins du premier Marché. Pour tous ceux qui ne peuvent pas encore entrer dans une formation de ce type, il sera vraiment nécessaire d'avoir des stratégies bien définies pour développer les compétences de base et les compétences professionnelles. Ce seront mes collègues du SMIG et du COSM qui seront en première ligne sur ce défi en collaboration avec les autres acteurs du dispositif d'intégration professionnelle.



Mise au poing!

« Citoyens, l'organisation du travail, le droit au travail dans une heure ! Telle est la volonté du peuple, il attend ! » : l'appel des révolutionnaires français de 1848 résonne d'une incroyable actualité.

Le chômage constitue en effet la tare de nos sociétés modernes. Le droit au travail pour tous est par ailleurs considéré par certains philosophes comme « le plus essentiel et le plus légitime des droits de l'homme »¹. Dans les faits, l'existence même du chômage est structurelle et nécessaire au fonctionnement du système actuel. Parce qu'il met en concurrence les travailleurs entre eux, le chômage permet de diminuer les coûts de production et par là même d'augmenter les profits de certains groupes influents. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le chômage prend des proportions toujours plus inquiétantes².

Pour rappel, dans les années 1970, un apprenti ou un étudiant était au bénéfice d'un contrat de travail rémunéré avant même la fin de sa formation. Dans les années 80 et 90, il devait envoyer une dizaine de CV pour obtenir un poste de travail. A partir des années 2000, il est contraint d'envoyer plusieurs dizaines de dossiers de candidatures pour décrocher un stage, le plus souvent non rémunéré. Et, l'on ne parle pas des « seniors » !

Arrêtons l'hypocrisie : il n'y aura plus de travail pour tout le monde... Du moins, dans les conditions de production actuelle. L'automatisation, la robotisation et les nouvelles technologies ont généré des gains de productivité tels qu'ils ont irrémédiablement et progressivement supprimé le besoin de main-d'œuvre. Dès lors, il nous faut plus que jamais lutter contre le chômage, non contre les chômeurs³.

Face à la saturation du marché du travail, il existe trois manières de lutter contre le chômage.

¹ Certains philosophes, à l'instar de Fourier et Considérant, considéraient le droit au travail comme « le plus essentiel et le plus légitime des droits de l'homme ». Sans lui, « les autres ne sont que dérisoires ». Si la France ne fit au final pas le pas, la Suisse l'oupa elle aussi rendez-vous avec l'histoire. Après de longs débats, ce droit ne fut finalement pas inscrit dans la Constitution fédérale de 1848... ni dans les suivantes...

² Il est à noter que le taux de chômage suisse officiel est artificiellement diminué par les diverses modifications de la loi sur le chômage [LACI] et par la manière de comptabiliser les travailleurs sans emploi. Ce procédé a été dénoncé par l'OCDE.

³ Cette lutte est d'autant plus importante que le nombre de pénalités contre les chômeurs a explosé ces dernières années – comme si pénaliser des chômeurs allaient faire jaillir de l'emploi ! – De l'autre côté et paradoxalement, les employeurs malveillants ne sont que peu inquiétés.

La première consisterait à créer des emplois fictifs, dénués de sens pour l'individu et d'intérêt pour la collectivité, niant par là même les conditions de développement historique. Pour exemplifier ce paradoxe, nous pourrions rappeler l'allégorie suivante : un jour, un économiste arriva sur des terres agraires. Il demanda à un contremaître qui chapeautait l'exploitation : « Pourquoi y a-t-il de ce côté-ci un champ avec un tracteur, alors que de ce côté-là, il y a des travailleurs avec des pelles ? ». « C'est pour lutter contre le chômage », lui répondit le contremaître. « Si c'est cela la finalité », lui rétorqua l'économiste, « alors il faudrait leur donner des cuillères ». Il s'agit, vous l'aurez compris, d'une impasse absurde.

La deuxième manière de lutter contre le chômage consisterait à privilégier une politique et des programmes d'insertion performants. A l'heure actuelle, les programmes neuchâtelois s'inscrivent dans cette logique, tout en intégrant la plupart des composantes du travail dit « non aliénant ». Ces dernières sont au nombre de trois.

Premièrement, les programmes donnent du sens à l'existence. Ils permettent aux travailleurs d'entreprendre une activité porteuse de sens, favorisant l'économie résidentielle et le bon développement de la société. Souvent innovante, la finalité de leurs productions s'inscrit dans une optique de développement durable, contribuant à améliorer la société et la vie des citoyens et citoyennes.

Deuxièmement, ils permettent à l'homme, en tant qu'être social, de se mettre en relation avec autrui. Le chômage reposant sur un processus d'atomisation⁴, l'insertion bien menée favorise au contraire les interactions humaines, le vivre-ensemble et ce de manière authentique⁵. Les programmes favorisent la prise de conscience d'un soi positif par le regard de l'autre, les échanges et la nécessité de tendre vers un avenir commun.

Les programmes d'insertion seraient complets, si la troisième variable du travail dit « non aliénant » était remplie. En effet, ces programmes devraient permettre aux hommes et aux femmes de bénéficier d'une rémunération correcte. En effet, la réinsertion passe par une assise financière capable de subvenir

⁴ Consistant à diviser un organisme en une multitude d'éléments, ce processus engendre la perte de l'unité du groupe et son efficacité. Les liens de solidarité se délitent.

⁵ Il est à noter que dans le système marchand actuel, d'une part ces relations sont souvent peu nombreuses, mais sont de surcroît biaisées. Les hommes ne peuvent pas être eux-mêmes. Ils jouent des personnages, c'est-à-dire étymologiquement des individus « porteurs de masques ».

aux besoins de tout un chacun. Ceci est d'autant plus légitime que les buts des programmes contribuent au bon développement de la société.

La troisième manière de lutter contre le chômage, en complément à la politique d'insertion, consiste à procéder à des modifications structurelles du marché et des conditions même du travail. Ainsi, tout comme une meilleure répartition des richesses est nécessaire, un partage équilibré du temps dévolu au travail est primordial. Le philosophe Paul Lafargue écrivait : « *Pour avoir du travail pour tous, il faut le rationner comme l'eau sur un navire en détresse* »⁶. D'ailleurs, durant le siècle passé, la réduction du temps de travail a été constatée dans la plupart des régions du monde⁷. Or, depuis plusieurs décennies et à quelques exceptions près, cette marche s'est arrêtée. À l'heure où malheureusement l'essentiel de la fiscalité porte sur le Travail et non le Capital, les mesures de contrôle du marché du travail doivent plus que jamais être renforcées et permettre l'embauche de chômeurs locaux.

En conclusion, il est grand temps de rappeler que la problématique du chômage, à l'instar de celle de la préservation de la planète, est la priorité première du développement équilibré de la société. L'hypocrisie doit cesser. Un droit au travail pour tous doit être proclamé et appliqué. Dans les faits, cela passera entre autres par un partage collectif du temps dévolu au travail ; un renforcement du contrôle du marché du travail ; une politique d'insertion optimale ; une clarification à court terme des rôles de l'ORP dont la tâche première doit être destinée entièrement à octroyer aux chômeurs un emploi correctement rémunéré et porteur de sens ; enfin, un recrutement systématique par les ORP avec des sanctions pour les sociétés qui refuseraient les profils proposés.

Cette reconquête ne pourra se faire sans un processus de désaliénation par rapport à la notion même de travail, issu de notre système de production. Une vision objective et lucide de la situation nécessite également de lutter contre les néologismes ambiants, tels que les notions d'« activation » ou d'« employabilité », servant à justifier l'exclusion sociale sous une confiture de technicité. C'est par un retour de l'homme sur lui-même et des actions collectives que nous pourrions redevenir maître de notre destin.

Cédric DUPRAZ

⁶ SIMONIS, Francis, « Le piège du travail ». In Le Point, mars-avril 2018, Paris, p. 74.

⁷ En France, par exemple, la durée de travail hebdomadaire est passée de 48 heures (1919), 40 heures (1936) et 35 heures (2000), parallèlement à une diminution des heures quotidiennes et une augmentation des vacances. En 1936, le sénat des Etats-Unis avait même envisagé de réduire à 30 heures la durée hebdomadaire de travail pour lutter contre la crise.

Ma NF1 et moi

Chaque matin, renaît l'espoir au ventre d'un jour meilleur
où ma douleur, ma maladie s'envolent pour de bon.

Née avec elle, grandissant dans l'inconnu,
la côtoyant chaque jour, maîtrisant mal ses inconvénients,
où vais-je avec elle?

Ma route semble tracée, définie, en parallèle à celles des autres
vivant sans handicap, sans douleur.
Sans conscience de ma différence, croyant à leur vérité,
tout en oubliant l'essentiel de ce qui les entoure.

Pourquoi moi? Comment faire le deuil de la personne
que je ne serai plus au vu de la société?
Comment expliquer l'être que je suis avec ma maladie?
En employant des mots qui ne résonnent pas
toujours de la même façon pour ceux qui sont en bonne santé.
C'est comme parler une autre langue,
être d'une culture différente du monde en général.

Inconsciemment, mon corps, mon cerveau s'adapte
à cet univers qui n'est pas le mien,
à quel prix?

Souvent, le cri qui reste coincé dans ma gorge est: pourquoi?
Ne puis-je être comme tout le monde sans souffrir?
Qu'ai-je fait de mal, de faux? Ai-je bien agi?
Bref, malgré l'énergie, l'enthousiasme,
les buts sont difficilement atteints au vu de la société.

Je suis moi comme l'enfant qui découvre l'être qu'il est,
en oubliant ce qui l'entoure, tout en découvrant son corps,
sa fonctionnalité, ses besoins, ses envies, ses capacités.

J'ai décidé de prendre, maintenant, le temps d'appivoiser
ma maladie, ses secrets, ses contraintes, ses inconvénients,,
ses exigences visibles ou non.
Juste moi avec ma NF1. Nous sommes nés et liés pour la vie,
sans possibilité de divorcer ou de se séparer,
pour pouvoir vivre, ensemble, en harmonie dans ce corps
que nous partageons depuis sa conception.

Mon souhait: que la société regarde tous les êtres vivants,
avec les yeux d'un enfant qui découvre la vie, sans jugement,
rejet, conformité et exigence pour couper court au mode de
fonctionnement actuel de cette foutue normalité.

Maryline LAMBELET